

Dates	Prix	Durée	Lieu
<ul style="list-style-type: none"><li>• 5 au 8 novembre 2024</li><li>• 10 au 13 décembre 2024</li><li>• 10 au 14 février 2025</li><li>• 14 au 17 avril 2025</li><li>• 20 au 23 mai 2025</li><li>• 7 au 11 juillet 2025</li><li>• 15 au 19 septembre 2025</li><li>• 14 au 17 octobre 2025</li><li>• 3 au 7 novembre 2025</li><li>• 2 au 5 décembre 2025</li></ul>	1590 € HT (Frais CoNSOL 50 € HT inclus)	3 jours (21 heures) - Démarrage à 13h30	20 au 23 mai : Paris 14 au 17 octobre : Lyon 2 au 5 décembre : Strasbourg Autres dates : visio
	Type	Inscription	
	Inter	lz@irepa-laser.com	

Ce module de formation en sécurité laser permet aux employeurs de se conformer aux exigences de l'article R4452-21 du code du travail qui impose la présence, dans l'entreprise, d'une personne compétente pour assurer la sécurité des employés. Il est destiné aux référents sécurité laser, aux responsables d'installations laser ou aux agents HSE ayant pour mission la mise en sécurité des équipements, appareils, machines ou laboratoires laser (industrie, médical, scientifique, spectacle...).

Nos formateurs sont labellisés par la Commission Nationale de Sécurité Optique & Laser ce qui garantit une reconnaissance de la formation par la Fédération française de Photonique (Photonics France).

## ■ Personnes concernées et pré-requis

Personnes concernées

- Personnes référentes en matière de sécurité laser et ayant également accès à des niveaux d'exposition supérieurs aux valeurs limites d'exposition.
- Classes autorisées : Toutes les classes.
- Responsables sécurité, animateurs sécurité, agents HSE, ingénieurs maintenance, chefs d'atelier, éclairagistes, membres CHSCT, médecins...

Pré-requis

- Niveau mathématiques Bac pro

## ■ Programme

### Les lasers industriels

- Propriétés du faisceau laser
- Applications industrielles
- Radiométrie

### La réglementation et la normalisation

- Conformité des systèmes
- La classification des lasers (+ TD)
- Les valeurs limites d'exposition (+TD)

### Contrôle des acquis et validation du niveau 3

### Recensement des risques lasers

- Les risques annexes au faisceau laser
- Les effets physiologiques

### Etude de cas sur machine laser

- Effets biologiques
- Mesure d'exposition

### La prévention et la protection

- Les principes généraux de protection
- Les protecteurs individuels et collectifs
- La maintenance : facteur aggravant
- L'implantation sur un site et la signalétique
- Analyse de risques

### Présentation des outils d'animation

## ■ Objectifs

- Identifier les risques laser généraux inhérents à l'utilisation des lasers
- Identifier les risques spécifiques propres à chacune des applications
- Evaluer les risques d'une installation
- Se mettre en conformité vis-à-vis de la réglementation du travail
- Utiliser les moyens de prévention et de protection adaptés
- Animer une séance de formation sécurité

## ■ Validation

Remise d'un certificat de réalisation.

Attestation de formation de Personne Compétente en Sécurité Laser (Homologué par la CoNSOL. Le titulaire sera référencé dans le fichier national des PCSL).

## ■ Responsable technique et pédagogique

Franck RIGOLET